



Vitry-le-François

Le 5 octobre 2018

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU JEUDI 8 FEVRIER 2018 A 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de VITRY-LE-FRANÇOIS.

**Etaient présents** : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON, Mme REOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, M. TINDILLIERE, Mme JACQUEMOT, M. MIRAN, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes LEPAGE, COLSON, COMPAGNON (jusqu'à 19H45), GUERIN, M. ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY, M. REMY, M. BIARD (à partir de 18H20), Mme ALIPS, M. HARLE (à partir de 18h30).

**Absents excusés** : MM. GONTHIER, DEMANGE, AIME, DUCHENE, Mme POINCEAUX, M. BENETON.

**Absentes** : Mmes BERTRAND, RIGAL.

**Avaient donné pouvoir** :

- M. GONTHIER donne pouvoir à M. MOUTON ;
- M. DEMANGE donne pouvoir à Mme VEGA ;
- M. AIME donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- M. DUCHENE donne pouvoir à M. BIARD (à partir de 18h20) ;
- Mme COMPAGNON donne pouvoir à M. REMY (à partir de 19h45).

Madame Linda GOUILLY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2017.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire rend compte aux élu-e-s municipaux d'une autorisation, par arrêté préfectoral, d'exploiter une carrière, une installation de traitement et une station de transit situées sur le territoire des communes de REIMS-LA-BRULEE et LUXEMONT et VILLOTTE par la société BLANDIN SABLES ET GRAVIERS. Il informe que ce document est en consultation au secrétariat général.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Municipal pour chaque délibération.

## Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

**Le Conseil Municipal,**

**PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

### Délégations du Conseil Municipal au Maire

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de confier à notre Maire, pour la durée de son mandat et lorsque les crédits sont inscrits au budget, la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de :

- fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 221.000,00 € H.T. ;
- travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 500.000,00 € H.T..

### Ancienne bibliothèque rue Maître Edmé - Transfert d'une partie des locaux à la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER pour la création d'un espace coworking

Arrivée de M. BIARD à partir de 18h20.

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le transfert à la Communauté de Communes de l'usufruit de la partie des locaux de l'ancienne bibliothèque qui sera affectée à l'aménagement d'un espace de coworking ;

**AUTORISE** la Communauté de Communes à y effectuer les travaux d'aménagement nécessaires ;

**DIT** que ce transfert est temporaire et soumis dans le temps à l'activité de coworking ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

### Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Arrivée de M. HARLE à partir de 18h30.

M. BIARD dit que nous sommes voués à une perpétuelle contradiction. Il y a dans ce DOB des pistes indéniablement que l'on pourrait qualifier de bon sens et favorables pour notre collectivité c'est le cas de tout ce qui tourne autour de l'orthodoxie budgétaire et de la gestion de la collectivité, de la restauration des marges et qu'il salue car nous y avons tous participé. Vous n'êtes pas sans avoir remarqué quelques coquilles qui portent à 2018 quelques mouvements et chacun a su rectifier que c'était 2008. Ceci dit mon état d'esprit rejoint celui des vitryats. En restant objectif il n'y a rien de nouveau, de nature à traiter les profonds problèmes des vitryats, pas d'actions nouvelles. On est passé à travers certaines priorités. En l'occurrence, nous avons quelques moyens et faut donner de l'espoir aux vitryats afin d'améliorer leur situation.

Cette Ville a besoin de fonctionnement. Les économies doivent porter sur la gestion.

Il observe qu'il n'y a pas d'éléments tangibles s'agissant de bonne gestion.

Des procédures devraient être mises en place avec les résultats escomptés.

Au travers des différences politiques nous avons eu beaucoup de besoins et peu de moyens puisque nous avons renoncé à établir une mixité sociale et pour cela il faut mettre en place un certain nombre de procédures pour ces vitryats les moins nantis comme vous les définissez.

M. BIARD salue la section d'investissement comme ambitieuse avec des projets et études mais qui ne règle pas les problèmes des vitryats.

Il regrette d'ailleurs d'avoir eu un peu de retard mais ceci étant dû en partie à cette traverse dont on parle dans la presse, c'est une voirie urbaine non terminée.

Nous avons eu aussi des opérations urbanistiques abandonnées, lesquelles offriraient des moyens aux vitryats. Il y a des priorités, des choix à faire dans ces investissements.

Les priorités en matière de voirie ne sont pas les bonnes.

J'ajoute aussi que dans ce document sur la partie du personnel il manque une colonne ETP pour préciser les effectifs en équivalent temps-plein, ainsi que des précisions sur le partage des postes avec l'intercommunalité.

M. le Maire répond que l'on peut améliorer encore ce document ; les dernières directives sont arrivées tardivement mais c'est un budget maîtrisé. Les dépenses de personnel n'augmentent pas. Nous sommes à 144 agents en temps plein.

Sur l'effectif on a un peu plus d'hommes que de femmes.

M. MOUTON dit effectivement on a 144 ETP à la Ville ensuite il y a le volet « remplaçants » et certains sont mise à disposition. Tout est bien indiqué dans le tableau qui a été diffusé.

M. BIARD souligne que de tout temps il y avait des ETP liés à des agents qui ne faisaient pas le nombre d'heure et là dans ce document il n'est pas précisé qu'ils soient intégrés dans l'effectif des 144.

M. MOUTON précise qu'il faut se référer à la délibération de mise à disposition du personnel et que dans les 2 tableaux avec le ROB cela apparaît.

M. le Maire précise aussi que lorsqu'il y a double employeur un seul agent est comptabilisé et sont inclus les vacataires, apprentis...

M. BIARD demande ce qu'il en est à la Communauté de Communes.

M. le Maire dit qu'il faudra poser la question à la Communauté de Communes.

M. le Maire ajoute que la répartition est de 60/40 %. C'est une mutualisation des services.

M. MOUTON : c'est le temps imparti calculé selon les actes...

M. le Maire ajoute que c'est acté dans une convention annuelle dans chaque collectivité.

M. MOUTON dit qu'il redonnera les éléments.

M. le Maire souligne qu'en ce qui concerne le chapitre 12 les dépenses seront identiques même un peu en dessous de 6,3 millions de 2017 avec aujourd'hui 6,1 millions auxquels on intègre les projets de services, l'impact de la dématérialisation, le redéploiement du personnel.

S'agissant du point positif sur la gestion : gestion d'orthodoxie, je vous remercie au nom de la majorité d'avoir souligné la bonne gestion.

Concernant le NPRU que vous avez initié c'est une autre nature, un autre cadre de vie pour la ville est un élément d'espoir.

Avec l'attractivité on entend que la ville a changé dans les limites de son périmètre.

La ville se reconstruit sur elle-même et les opérations prennent du temps.

Tout ce qui tourne autour de la transition énergétique avec les activités économiques est prometteur.

Il y a bien quelque fois un décalage entre l'offre et la demande.

Il y a des efforts à faire de ce côté-là c'est une question structurelle.

Il y a certaines politiques mondiales dont on subit des conséquences.

La question ne se règle pas ici mais doit être instruite.

M. BIARD ajoute que le sujet n'est peut-être pas de notre compétence mais il n'en reste pas moins que nous subissons.

La politique mondiale trouve une déclinaison sur le secteur local.

La ville n'est pas prospère quand l'industrie n'est pas prospère.  
L'abandon du diesel qui est une spécialité vitryate participe de cette attractivité dont je parle.  
Vitry est une ville agréable par rapport à des normes.  
Il fait observer que nos quartiers sont aussi une ouverture, c'est le contraire du repli.  
J'observe que de la façon dont les objectifs sont abordés en 2018 telle que la restructuration du quartier Hamois nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. le Maire ajoute que les nouveaux gisements d'emploi se trouvent dans l'énergie.  
S'agissant des problèmes sociaux nous avons le CLAS par exemple, c'est une action novatrice qui permet de faire jouer l'ascenseur social et il faut aller dans cette direction-là.

M. MOUTON redonne des précisions sur les ETP.  
Il y a 145 agents sur la ville en ETP.  
Sur la répartition, la Ville vers à la Communauté environ 120.000,00 € et la Communauté 800.000,00 € à la Ville. Il y a donc un delta de 700.000,00 €, si on calcule on arrive à 20 agents. Il y a donc 125 agents à la Ville et cela ne peut se calculer qu'une fois dans l'année.

M. HARLE demande une précision à la page 40, il est indiqué : maintien global des associations - mais avec les valorisations des aides indirectes. A quoi cela correspond ?

M. le Maire répond que c'est un axe d'amélioration lié à la mise à disposition des installations aux associations.  
Il s'agit d'affiner pour que des objectifs soient fixés pour réduire les consommables et de voir ce que coûte réellement l'équipement.

M. LALOUETTE précise que le coût de mise à disposition des installations est nettement supérieur au montant des subventions de fonctionnement alloué et parfois multiplié par 3 pour certaines associations.

M. HARLE souligne que sans cette aide beaucoup de clubs ne pourraient pas vivre, c'est une évidence.

**Le Conseil Municipal,**  
**PREND CONNAISSANCE ET DEBAT** des orientations budgétaires qui prévalent dans l'élaboration par le Maire du projet de Budget Primitif de l'exercice à venir.

### **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - Demande à l'État et propositions d'affectation**

➤ Par 25 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), HARLE, Mme ALIPS) :

**Le Conseil Municipal,**  
**SOLLICITE** pour l'année 2017, le bénéfice de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et des autres partenaires potentiels pour le financement du programme énoncé ci-dessus aux taux les plus élevés possibles ;

**ENGAGE** notre collectivité à réaliser ces opérations ;

**ARRETE** les plans de financement suivants :

▪ Remplacement des menuiseries extérieures au 1er étage de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 124.670,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 49.868,00 €

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (20 %) : 24.934,00 €

Fonds propres (40 %) : 49.868,00 €

▪ Aménagement du boulevard Carnot et du parvis de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 2.014.950,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 805.980,00 €

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (1.8 %) : 34.800,00 €

Fonds propres (58.2 %) : 1.174.170,00 €

- Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux – 1<sup>ère</sup> tranche

Coût estimé : 516.480,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 206.952,00 €

Fonds propres (60 %) : 309.888,00 €

**SOLLICITE** des subventions du Département de la Marne et du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, au taux le plus élevé possible, dans le cas où le cumul des subventions est possible avec la D.E.T.R..

### **Subventions 2018 aux associations**

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention de 2.000,00 € à l'association MD Organisation pour l'élection de Miss Marne 2018, et d'une avance sur subvention de 1.750,00 € au MOTOBALL CLUB VITRYAT ;

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

### **Autorisation donnée au Maire de signer un avenant**

Départ de Mme COMPAGNON à partir du 19h45 (pouvoir à M. REMY).

Concernant la Collégiale, M. BIARD demande s'agissant des pierres traitées qui reverdissement s'il n'y a pas de produit pour éviter cela ?

Et l'oeil de bœuf qui est bouché, cela n'a pas été pris dans l'opération à l'origine ?

M. MIRAN répond que concernant le reverdissement partiel nous n'avons plus le droit d'utiliser de traitement car il y a des pierres étanches et poreuses et cela les abîmerait plutôt. Ce problème va être revu.

M. le Maire ajoute que ce sont des pierres de Savonnières et elles sont poreuses.

M. TINDILLIERE précise que l'œil de bœuf n'était pas prévu dans les éléments chiffrés. Seule la méridienne du temps moyen a été conservée.

S'agissant du verdissement des pierres, des précisions ont été demandées à l'architecte et une réponse est arrivée ce matin. Je vous fais lecture du rapport de M. MURIENE.

Mme COLSON souligne que par rapport aux normes si on traitait avec nos produits courants on réduirait sûrement le temps du bâtiment.

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** cet avenant à passer avec la société VITRAIL SAINT GEORGES ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 de la collectivité.

### **Autorisation de signature de marchés - Travaux de mise hors d'eau de l'ancienne prison**

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** le classement proposé et l'attribution du lot n°1 à l'entreprise THIRIOT et celle du lot n°2 à l'entreprise LE BRAS Frères ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants suivants :

- Marché portant sur le lot n°1 à conclure avec l'entreprise THIRIOT pour un montant de 106.086,00 € H.T. ;

- Marché portant sur le lot n°2 à conclure avec l'entreprise LE BRAS Frères pour un montant de 285.910,74 € H.T. ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles aux taux les plus élevés auprès de tous les partenaires pouvant être appelés sur le projet ;

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018.

### **Achat d'énergies - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** ces achats d'énergies ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les accords-cadres et marchés subséquents avec la ou les entreprises retenues, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à notre budget 2018 et qu'ils seront réinscrits pour les années suivantes.

### **Tableau des effectifs - Création de trois postes à temps complet**

➤ Par 25 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), HARLE, Mme ALIPS) :

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** la création de trois postes à temps complet ;

- un poste d'adjoint administratif territorial ;
- un poste de rédacteur territorial ;
- un poste de directeur territorial.

**MODIFIE et APPROUVE** en conséquence, le tableau des effectifs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

**DIT** que les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2018 et aux budgets suivants.

### **Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à la S.T.D.M.**

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la mise à disposition au service de la Société S.T.D.M. de Monsieur Benaouda KORGHLOU, agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS - adjoint technique territorial, à raison d'un temps complet, pour une durée de trois ans renouvelables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que les crédits correspondants à cette mise à disposition seront inscrits au budget 2018 et suivants.

### **Personnel municipal - Adoption des règlements**

M. MOUTON apporte des explications. Nous sommes tenus de mettre en place un règlement avec un compte de formation en remplacement du DIF. Celui-ci a été mis en place avec le service des ressources humaines et est établi avec l'agent et le chef de service lors des entretiens professionnels en fonction des besoins du service.

Ce compte contient 24h de formation par an, cumulables jusqu'à un crédit de 120h, dans la limite d'un plafond total de 150h. Une situation particulière, pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification, peut porter à 400 heures ce crédit de formation.

S'agissant du règlement des véhicules : pour les véhicules de service une flotte est affectée à une mission et non à une personne avec la nécessité de tenir un carnet de bord.

Ensuite dans ce règlement il a été traité du remisage à domicile selon la situation comme pour le Directeur général des services et le Directeur des Services Techniques, sinon c'est sous autorisation du Directeur.

Sur le règlement hygiène et sécurité, nous avons travaillé sur les questions de protection professionnelle, sur les pots organisés au sein des services.

Il faut éviter toute dérogation aux règles.

Les trois règlements vont favoriser la vie à l'intérieur des services et permettre de réglementer l'utilisation des équipements collectifs et protéger les agents sur la voirie et dans leurs missions quotidiennes

M. le Maire précise que pour les véhicules de service le coût traduira une réduction sur le parc.

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**ADOpte** les trois règlements :

- le règlement des formations ;
- le règlement d'utilisation des véhicules de service et véhicules de fonction ;
- le règlement intérieur d'hygiène et sécurité ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre les dispositions prévues par les trois règlements.

Après vote, M. MOUTON remercie les agents du service des ressources humaines qui ont effectué un travail considérable et les instances paritaires qui les ont adoptés à l'unanimité.

M. BIARD souligne qu'il doit y avoir une contradiction entre la page 26 du règlement et la délibération s'agissant de l'affectation suite à un concours.

M. MOUTON répond que par principe la réussite à un concours ne conditionne pas une promotion automatique. L'usage fait que les missions doivent correspondre. Il arrive que cela puisse ouvrir une opportunité à un agent.

### **Cession de locaux rue de la Faïencerie à VITRY-LE-FRANÇOIS**

➤ Par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), HARLE, Mme ALIPS) :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la cession en deux temps à l'Ambassade Chrétienne Pentecôtiste, ou toute autre entité qui s'y substituerait, de la propriété sis 12 avenue de la République, cadastrée section AR 116 et 150 p, à définir par le géomètre ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir qui seront passés en l'étude de Maître LEPAGE, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que les dépenses et les recettes ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

### **Projet de rénovation énergétique du patrimoine**

➤ A l'unanimité :

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** l'engagement financier de la Ville dans l'étude de rénovation énergétique du patrimoine bâti, selon le montage financier suivant :

Montant de l'étude : 58.548,00 € T.T.C.

- Subvention de la Caisse des Dépôts (50 %) : 29.274,00 € T.T.C.
- CCVCD (30 %) : 17.564,40 € T.T.C.
- Vitry-le-François (20 %) : 11.709,60 € T.T.C.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière correspondante entre la Communauté de Communes et la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.**



**LE MAIRE,**

**Jean-Pierre BOUQUET**